



Katrin JADIN
Députée fédérale
Echevine d'Eupen

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La comptabilisation des déplacements en formation pour les pompiers volontaires

- Bruxelles, le 18 novembre 2019 -

Aux côtés des pompiers professionnels, les pompiers volontaires constituent un complément essentiel pour la sécurité des citoyens. Toutefois, depuis une récente réforme régissant leurs missions, les pompiers et ambulanciers volontaires déplorent que le temps consacré à leurs déplacements vers les formations ne soit plus considéré comme des heures de service, contrairement à leurs collègues professionnels. C'est au sujet de cette différence de traitement que la Députée fédérale Katrin JADIN (MR-PFF) a adressé une question au Ministre de l'Intérieur, Pieter DE CREM (CD&V).

Ce dernier a précisé que le statut administratif des pompiers a été modifié en 2018 à la demande de certaines zones de secours dans le but de réserver l'assimilation des déplacements en formation à des heures de service uniquement pour les pompiers professionnels et non plus aux pompiers volontaires. L'enjeu d'une telle demande était double : outre des raisons budgétaires, il s'agissait de garantir un maximum d'effectifs de pompiers volontaires disponibles, **dès lors que ces derniers ne peuvent pas travailler au-delà d'un plafond de 24h/semaine**. En effet, si les déplacements vers les formations sont comptabilisés en tant qu'heures de service pour les pompiers volontaires, ce temps-là ne peut plus être consacré aux missions au service de la population.

A ce sujet, un tribunal a donné raison à un pompier volontaire s'estimant lésé par cette discrimination administrative. Bien que cette décision ne puisse s'appliquer que dans un cas précis, **la Députée libérale Katrin JADIN estime qu'il s'agit là « d'une décision logique, dès lors qu'outre leurs missions, les formations auxquelles se soumettent les pompiers volontaires et professionnels sont exactement semblables »**.

Katrin JADIN conclut en avançant *« être consciente qu'une rectification générale de cette inégalité de traitement entre pompiers volontaires et professionnels entraînerait un refinancement à long terme des zones de secours, dès lors que celles-ci devraient faire face à une augmentation de leurs coûts de fonctionnement. Je réinterrogerai à ce sujet Monsieur le Ministre de l'Intérieur Pieter DE CREM, en lui demandant également d'envisager la possibilité de relever le plafond maximum de 24h/semaine en ce qui concerne le travail des pompiers volontaires »*.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR
VOS TÉMOIGNAGES, CONTACTEZ KATTRIN JADIN :**

Tél. : 0478/333.417 | e-mail : kattrin@jadin.be